



Séance du conseil communal du 30 avril 2024 à 9h00

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président

Weber Tom, échevin

Artigao Lola, Bauer Line, Bellion Tom, Breda Pierre, Goldschmit François, Funk-Kiesch Josée,

Willems-Kirsch Annette, Max Lucien, conseillers

Legill Guy, secrétaire communal

Excusé : Muller Jean-Paul, échevin (procuration accordée à Gloden Michel)

1.a. Promotion d'un employé communal

(Séance à huis clos)

A l'unanimité des voix le conseil communal accorde une promotion à un employé communal.

1.b. Promotion d'un fonctionnaire

(Séance à huis clos)

A l'unanimité des voix le conseil communal accorde une promotion à un fonctionnaire.

1.c. Nomination d'un fonctionnaire, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif – Service recette

(Séance à huis clos)

Avec toutes les voix, le conseil communal nomme M. Theisen Gérard de Bettembourg au poste de fonctionnaire, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif – Service recette, en vue du futur remplacement du receveur communal.

2.a) Acte de vente d'un terrain à Remerschen

A l'unanimité le conseil communal approuve un acte de vente avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre des Finances et sa Ministre de la Mobilité et des Travaux publics relatif à la vente par la commune de Schengen d'une parcelle N° 480/4864, sise à Remerschen, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RC dite Fouer, au lieu-dit « Mecheren », d'une contenance de 1,29 ares, au prix total de 645,00.- € pour des raisons d'utilité publique, à savoir la prolongation de la RN10 entre Remerschen et Schengen.

2.b) Acte de vente de terrains à Emerange

A l'unanimité le conseil communal approuve un acte de vente de terrains avec la société Devimolux sàrl, de Mersch, par lequel la commune de Schengen vend 3 parcelles de terrains, sises à Emerange, au lieu-dit « rue de Mondorf », section BC d'Emerange, inscrites au cadastre de la commune de Schengen sous les N° 279/846, 279/847 et 279/848 d'une contenance totale de 0,62 ares au prix de 43.400,00.- €.

2.c) Acte d'achat d'un immeuble et de terrains à Schwebsingen

A l'unanimité le conseil communal approuve un acte d'achat avec le Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, en abrégé « Kierchefong », par lequel la

commune de Schengen acquiert sur le « Kierchefong » 5 parcelles immobilières, sises à Schwebsingen, inscrites au cadastre de la commune de Schengen, section WC de Schwebsingen, pour un prix de 44.110,00.- €, comme suit :

Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature
46/5684	8,15 ares	Schwebsange	Cimetière
48/5287	1,47 ares	Route du Vin	Place voirie
48/5288	4,17 ares	Route du Vin	Place (occupée), bâtiment religieux
48/5289	5,03 ares	Route du Vin	Place
48/5290	2,73 ares	Route du Vin	Cimetière

2.d) Acte d'achat d'un terrain à Remerschen

Avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Max, Willems-Kirsch) le conseil communal approuve un acte d'achat avec les consorts Redlinger de Schengen, par lequel la commune de Schengen acquiert sur les consorts Redlinger une parcelle de terrain, sise à Remerschen, au lieu-dit « Wäistrooss », inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RC de Flouer, sous le N° 2351/4429, d'une contenance de 6,53 ares, au prix total de 32.650,00.- € dans l'intérêt de la réalisation d'une nouvelle école centrale à Remerschen,

2.e) Acte de rétrocession d'un droit d'emphytéose à Schengen

A l'unanimité le conseil communal approuve un acte de rétrocession d'un droit d'emphytéose avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, portant sur le bâtiment (Musée européen) érigé en propriété immobilière, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, numéro 144/2578, lieu-dit « Baachergaass », place occupée d'une contenance de 16,85 ares. Comme le projet

2.f) Contrat de bail d'un local commercial à Schengen – Résiliation anticipée

Avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Max, Willems-Kirsch) le conseil communal approuve un protocole de résiliation anticipée en commun accord du contrat de bail commercial du 31 mai 2017 signé le 20 mars 2024 entre la commune de Schengen et la société Bistrot-Bay sàrl à la dépense de 75.000,00.- € comme le projet de revalorisation et de transformation du Musée européen à Schengen prévoit entre autres la transformation du bistrot actuel en bureau d'accueil touristique. L'indemnité compensatoire accordée à la société Bistrot-Bay sàrl est justifiée par la durée restante du bail, les frais de personnel et le manque à gagner.

2.g) Contrat de fermage d'un terrain à Elvange

A l'unanimité le conseil communal approuve un contrat de fermage avec M. Marinho Manuel, demeurant à Elvange ayant pour objet un terrain sis à Elvange, lieu-dit « rue d'Ellange », inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section BA d'Elvange, partie du N° cad. 2771/5089, d'une contenance totale d'environ 8,70 m², limitrophe à sa propriété.

2.h) Contrats de bail abordable

A l'unanimité le conseil communal approuve 6 contrats de bail abordable avec les locataires des immeubles à Remerschen et Schwebsingen.

3.a) Fondation Possenhau : Compte 2023

A l'unanimité le conseil communal approuve le compte (bilan au 31 décembre 2023) de la Fondation Possenhau.

3.b) Fondation Possenhau : Budget 2024 et budget refonte muséale 2024

A l'unanimité le conseil communal approuve le budget de l'exercice 2024 de la Fondation Possenhau et le budget relatif à la refonte muséale 2024.

4. Pacte logement 2.0 : Programme d'action local (PAL) – Convention de mise en œuvre

A l'unanimité le conseil communal approuve une convention de mise en œuvre Pacte logement 2.0

signé le 22 mars 2024 entre Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire et la commune de Schengen.

La convention a pour objet de déterminer les obligations de la commune et de l'Etat découlant de la loi relative au Pacte logement 2.0 dont notamment les modalités de la mise à disposition du conseiller logement, de la mise en œuvre du programme d'action local logement (PAL) ainsi que des participations financières que la commune peut recevoir dans le cadre de la mise en œuvre du PAL.

5.a) Plan pluriannuel de financement (PPF) - Communication

Le conseil communal prend note de la communication du collège des bourgmestre et échevins relative à l'établissement de la mise à jour du plan pluriannuel de financement portant sur les années 2024 à 2027, et des tableaux de synthèse général et par fonction.

5.b) Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets - Modification

A l'unanimité le conseil communal approuve le projet de modification du règlement-taxe relatif à la gestion de déchets pour répondre à l'augmentation des tarifs de vente pour poubelles et autres récipients par le SIGRE (Renouvellement du vote du 5 mars 2024 - Avis de l'Administration de l'Environnement manquant).

5.c) Modifications budgétaires

A l'unanimité le conseil communal approuve des modifications budgétaires par la diminution de 99.631,96.- € du boni présumé fin exercice s'élevant à 5.293.099,56.- € du budget, exercice 2024.

3/140/613800/99001	Rémunération d'intermédiaire pour réalisations audiovisuelles	40.000,00
3/242/608122/99001	Maison relais – Petit équipement	5.000,00
4/690/211000/24041	Etudes de faisabilités pour reconversions des anciennes écoles primaire	20.000,00
4/520/222100/24043	Renouvellement des infrastructures dans la rue de la Moselle à Schwebsingen	5.000,00
4/624/222100/24043	Renouvellement des infrastructures dans la rue de la Moselle à Schwebsingen	5.000,00
4/630/222100/24043	Renouvellement des infrastructures dans la rue de la Moselle à Schwebsingen	3.000,00
4/640/222100/24043	Renouvellement des infrastructures dans la rue de la Moselle à Schwebsingen	2.000,00
		99.631,96

6.a) Urbanisme : Projet de morcellement d'un terrain à Bech-Kleinmacher

A l'unanimité le conseil communal approuve le projet de morcellement d'un terrain, sis à Bech-Kleinmacher, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WA dite de Kleinmacher, sous le numéro 829/3824 en vue de la création de deux lots distincts, ceci conformément à la demande de morcellement de M. Marc Woeldgen pour le compte des conjoints Woeldgen.

6.b) Urbanisme : Plan d'aménagement particulier « Dentzescheck » à Wintrange - Convention

A l'unanimité le conseil communal approuve la convention PAP Dentzescheck à Wintrange avec la société Constructions Luxembourgeoises K-Home sàrl.

7. Projet de revalorisation et de transformation du Musée européen à Schengen et de mise en valeur du bateau « MS Princesse Marie-Astrid 2 »

A l'unanimité le conseil communal approuve le projet de revalorisation et de transformation du Musée européen à Schengen et de mise en valeur du bateau « MS Princesse Marie-Astrid 2 » au montant total de 17.752.161,00.- € TTC, établi en le 16 avril 2024 par le bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés.

Ce projet d'intérêt national est inscrit au 10^e et 11^e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique du Ministère de l'Economie, Département du Tourisme et sera subventionné à raison de 100% pour le volet Musée européen et Princesse Marie-Astrid/quai d'accostage

(17.175.743,00.- €). La transformation du bistrot en Touristinfo est subventionnée par le Département du Tourisme à raison de 50% (288.209,00.- €).

	MS Princesse Marie-Astrid 2	
1	Rénovation bateau et exposition	7.671.058,00
2	Achat bateau	635.661,00
3	Exposition	200.000,00
4	Honoraires	521.778,49
	Total	9.028.497,49
	Construction quai	
1	Transformation berge et pontant flottant	1.901.295,00
2	Honoraires	515.000,00
	Total	2.416.295,00
	Rénovation Musée – expo, sanitaires, technique	
1	Sondages divers	22.124,00
2	Inventaire polluant	4.651,00
3	Ouvrages – Constructions	13.355,00
4	Parachèvement	242.053,87
5	Autres mesures pour constructions	61.122,61
6	Installations techniques	471.016,73
7	Eléments de conception artistique	1.213.500,00
8	Reserve	42.963,73
9	Honoraires	1.126.339,33
	Total	3.196.856,27
	Transformation bistro en Touristinfo	
1	Ouvrages – Constructions	62.430,00
2	Parachèvement	231.111,68
3	Démolition	44.224,64
4	Equiperment	15.400,00
5	Réserve	139.498,63
	Total	492.664,95
	Total	15.134.313,71
	TVA 17%	2.617.847,29
	Total TTC	17.752.161,00

8.a) Commission des bâtisses – Définition des missions

A l'unanimité le conseil communal fixe les missions de la commission des bâtisses :

- aviser les projets/modifications ponctuelles du plan d'aménagement général
- aviser les projets d'aménagements particuliers
- aviser la réglementation urbanistique de la commune de Schengen
- aviser tout autre projet d'urbanisme soumis à la commission par le Collège des bourgmestre et échevins.

8.b) Projet de résolution relatif à la Commission du vivre-ensemble interculturel – Modification du règlement d'ordre intérieur (projet de résolution introduite par Besser Zesummen)

Le collège des bourgmestre et échevins avait proposé dans la séance du 5 mars 2024 de ne pas appliquer le principe de la représentation proportionnelle au sein de la commission précitée, mais seulement au cas où tous les membres du conseil communal seraient d'accord avec cette proposition. Cette proposition n'avait pas été retenue par la fraction « Besser Zesummen » lors de la séance précitée. Pour cette raison le Collège des bourgmestre et échevins se montre étonné par le changement d'opinion de la fraction « Besser Zesummen » et la résolution proposée.

Avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) le conseil communal décide de ne pas adopter le projet de résolution BZ#7/2024 relatif à la composition de la Commission du vivre-ensemble interculturel et visant la modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission du vivre-ensemble interculturel et de porter le nombre de 11 à 21 membres. La majorité du conseil communal est d'avis de se conformer strictement aux dispositions de la loi communale modifiée et d'appliquer le principe de la représentation proportionnelle également pour la Commission du vivre-ensemble interculturel afin d'éviter toute nouvelle réclamation auprès du Ministère des Affaires intérieures. La proposition d'adapter certains délais est approuvée à l'unanimité des voix.

8.c) Nomination des membres de la Commission du vivre-ensemble interculturel et désignation d'un-e président-e

Avec toutes les voix le conseil communal nomme les membres de la Commission du vivre-ensemble interculturel suivant le principe de la représentation proportionnelle, c'est-à-dire chaque groupement de candidats est représenté en fonction du nombre de ses élus au conseil communal et désigne M. Pierre Breda comme président de la commission.

Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Abadassi Helaiane	1	Barison-Fratini Nadia
2	Bateman Mea	2	Barnich Jean-Marie
3	Breda Pierre	3	Nadialine Biagui Alexandre
4	Claramunt Philippe Henri	4	Recktenwald Julia
5	Heer Didier		
6	Reinarz Felix		
7	Theisen Nico		

9. Projet de résolution relatif à la pétition lancée le 15 mars 2024 pour une réunion publique avec les citoyens concernant le projet Campus Baggerweier sur le site Klosbam à Remerschen (projet de résolution introduite par Besser Zesummen)

Avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) le conseil communal décide de ne pas adopter le projet de résolution BZ#5/2024 relatif à la pétition lancée le 15 mars 2024 pour une réunion publique avec les citoyens concernant le projet Campus Baggerweier sur le site Klosbam à Remerschen présenté par la fraction « Besser Zesummen ».

Le Collège des bourgmestre et échevins avait déjà répondu à la fraction « Besser Zesummen » lors de la séance du conseil communal du 5 mars 2024 qu'une réunion publique sera organisée dès que le projet sera à un stade d'élaboration définitif pour pouvoir le présenter à la population. Le Collège des bourgmestre et échevins confirme que cette réunion publique aura lieu dès la rentrée scolaire 2024/2025 en septembre/octobre 2024.

10. Projet de résolution relatif à la recomposition du Groupe Fairtrade de la commune de Schengen relatif à un plan d'action transfrontalier dans le cadre de la prochaine Journée Internationale des Femmes en date du 8 mars 2025 (projet de résolution introduite par Besser Zesummen)

A l'unanimité des voix le conseil communal adopte le projet de résolution BZ#6/2024 relatif à un plan d'action transfrontalier dans le cadre de la prochaine Journée Internationale des Femmes en date du 8 mars 2025 présenté par la fraction « Besser Zesummen » et de charger Mme Line Bauer, déléguée à l'égalité des chances, de proposer, en concertation avec les commissions consultatives communales concernées et en coopération avec des partenaires transfrontaliers, un plan d'action transfrontalier « Journée Internationale des Femmes 2025 ».

11. Projet de résolution relatif à la recomposition du Groupe Fairtrade de la commune de Schengen (projet de résolution introduite par Besser Zesummen)

Projet de résolution BZ#6/2024 relatif à la recomposition du Groupe Fairtrade de la commune de Schengen et présenté par la fraction « Besser Zesummen ». Comme un avis est déjà préparé pour être publié dans le prochain bulletin communal, la fraction « Besser Zesummen » retire le projet de résolution l'ordre du jour.

12. Projet de résolution relatif à la formulation des invitations aux événements (co-)organisés par la commune de Schengen (projet de résolution introduite par Besser Zesummen)

Projet de résolution BZ#3/2024 relatif à la formulation des invitations aux événements (co-)organisés par la commune de Schengen présenté par la fraction « Besser Zesummen ».
Après prise de position, le collège des bourgmestre et échevins propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil communal.